

Assemblée générale de la Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais

L'équipe du président Schraen confortée !

Plus de 1000 personnes ont assisté, hier, à l'assemblée générale des chasseurs du Pas-de-Calais, la première association du département en nombre de sociétaires.

Cette force et cette mobilisation, en dehors de tout enjeu majeur puisque les élections n'étaient pas de nature à faire basculer la gouvernance fédérale mise en place il y a 3 ans, avaient suscité également l'attention de nombreux élus, de droite comme de gauche, du conseil général comme de l'assemblée nationale. Fort curieusement, seul le conseil régional n'était pas représenté et ce malgré l'engagement du président Percheron ! On mesure ainsi ce que la ruralité et les acteurs de terrain représentent pour les élus de la métropole lilloise mais aussi ce que valent leurs promesses !

“Un discours plein de souffle...”

Il n'est pas possible de résumer en quelques lignes plus de 4 heures de travaux et d'interventions, si brillantes soient-elles.

Comme à son habitude, Willy Schraen n'a rien caché et a su dire ce qui allait comme ce qui n'allait pas. Un discours plein de souffle, a analysé le député Jean-Jacques Cottel avant de souligner la volonté de travailler ensemble. Même écho du côté du conseil général, avec Ludovic Loquet, où la participation à la gestion de la faune sur les terrains d'Eden 62 a donné toute satisfaction.

Pour Daniel Fasquelle, l'exercice était plus facile puisque le député n'a jamais caché son soutien à la chasse, une démarche d'ailleurs que les élus, quel que soit leur parti, devront conduire jusque sur les bancs de l'assemblée nationale s'ils veulent garder leur crédibilité sur le terrain rural.

Nous reviendrons bien sûr longuement dans la revue de juin sur les différents aspects de cette assemblée générale qui a permis à Willy Schraen de constater qu'il a plus que jamais le soutien de la base. Sans adversaire, le président sortant pouvait craindre que cette élection n'intéresse pas grand monde. Il n'en est rien et les chasseurs en le réalisant en tête des scores lui ont montré qu'ils veulent le garder encore longtemps. C'était d'ailleurs le commentaire échangé en attendant les résultats du dépouillement réalisé en présence de deux huissiers.

Elections administrateurs

Schraen Willy : 13.099 voix, réélu - Arrondissement de St Omer - Petit Gibier - Poste 7 -
Steu Laurent: 12.601 voix, élu - Arrondissement de Béthune - Grand Gibier - Poste 8 -
Gugelot Olivier : 12.588 voix, élu - Arrondissement de St Pol nord - Petit Gibier - Poste 10 -
Petit Bernard : 12.169 voix, élu - Arrondissement d'Arras ouest - Petit Gibier - Poste 15 -
Lebeurre Bruno : 11.186 voix, réélu - Arrondissement de Boulogne - Petit Gibier - Poste 3 -
Lesage Pierre: 11.164 voix, réélu - Arrondissement d'Arras est - Petit Gibier - Poste 14 -
Thélu Paul-Adrien : 9.892 voix, réélu - Arrondissement de Montreuil/Mer - Petit Gibier - Poste 5 -
Kett Michel : 3.094 voix
Caudron Alain : 765 voix
Oscislawsky Richard: 729 voix

Les 3 questions

3 questions étaient proposées à l'assemblée, à bulletin secret, afin de n'influencer personne et sans aucune consigne, de façon à ce que ce soient bien les chasseurs en leur âme et conscience qui décident.

A noter quand même l'adoption du gilet fluo qui semblait la proposition la plus partagée. Mais lorsqu'il s'agit de sécurité, les chasseurs ont montré qu'ils n'avaient pas de leçon à recevoir. Bien au contraire, la décision qu'ils ont prise hier devrait servir d'exemple et inciter promeneurs, ramasseurs de champignons, ... à faire de même !

Question 1 : Port du gilet fluo dans toutes les chasses, sauf :

- à poste fixe pour la chasse des migrateurs ou oiseaux de passage, dans les installations reconnues (hutteaux ou huttes immatriculés, ainsi que dans un rayon de 30 mètres autour de la nappe d'eau, poste matérialisé de main d'homme, mirador,...)

- pour la chasse sur la plage (DPM)
- pour les chasses à l'approche en dehors de la période de l'ouverture à la fermeture générale
- pour les gardes, porteurs de insignes distinctifs et en mission de surveillance (donc pas en action de chasse, comme le précise d'ailleurs actuellement l'arrêté)

Résultat du vote :

- Pour la mesure : 6.549 voix
- Contre la mesure : 6.027 voix

Le port du gilet fluo sera donc obligatoire (sauf exceptions mentionnées ci-dessus) dès la prochaine ouverture.

Question 2 : **Abandon de la mesure 6/3 pour la chasse du lièvre** (6 semaines d'ouverture en plaine, puis 3 semaines d'ouverture au bois)

Résultat du vote :

- Pour la mesure : 11.813 voix
- Contre la mesure : 903 voix

L'ouverture de la chasse du lièvre se fera donc sur tous les biotopes à la même date, en fonction d'un nombre de jours attribués ou par plan de gestion.

Question 3 : **2 propositions pour l'ouverture du faisan commun** :

- 2 semaines après l'ouverture générale, avec possibilité pour les adhérents du GIC de faire l'ouverture 1 semaine après l'ouverture générale

- 3 semaines après l'ouverture générales, avec possibilité pour les adhérents du GIC de faire l'ouverture 2 semaines après l'ouverture générale

A noter, bien sûr, que ces deux solutions ne remettent pas en cause le principe que pour tirer l'espèce, les oiseaux doivent être maillés.

Résultat du vote :

- Solution 1 : 7.336 voix
- Solution 2 : 5.409 voix

L'ouverture de la chasse du faisan se fera donc 2 semaines après l'ouverture générale, avec possibilité pour les adhérents du GIC de faire l'ouverture 1 semaine après l'ouverture générale